



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 92357

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'obligation d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Cet objectif n'étant pas atteint dans la fonction publique, il lui demande de lui fournir le pourcentage précis de travailleurs handicapés dans les services de son ministère.

Texte de la réponse

Pour l'année 2010, le taux d'emploi légal des personnes handicapées au sein du ministère chargé du budget des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État est de 4,82 %.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92357

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11852

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5061